



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ**

**N° Spécial**

**02 février 2024**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCL du 02 février 2024**

**SOMMAIRE**

<b>Avis</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ</b>	<b>Page</b>
DCL/BRGE n°2024-43	24.01.2024	Avis de la CDAC relatif à la demande d'autorisation pour l'extension de surface de vente d'un magasin alimentaire Intermarché sis 23 – 25 rue des Peupliers à Bois-Colombes déposée par la société Sodalis 2 rendu le 24 janvier 2024 par la Commission départementale de l'aménagement commercial des Hauts-de-Seine	3
DCL/BRGE n°2024-44	24.01.2024	Avis de la CDAC relatif à la demande d'autorisation de création et d'extension de 729 m <sup>2</sup> d'un hypermarché Leclerc dans le cadre de la restructuration du boulevard Charles de Gaulle à Colombes, déposée par la SCI Covadis, rendu le 24 janvier 2024 par la Commission départementale de l'aménagement commercial des Hauts-de-Seine	5
DCL/BRGE n°2024-45	24.01.2024	Avis de la CDAC relatif à la demande d'autorisation de création et d'extension de 14m <sup>2</sup> d'un supermarché temporaire dans le cadre de la restructuration du boulevard Charles de Gaulle à Colombes, déposée par la SCI Covadis, rendu le 24 janvier 2024 par la Commission départementale de l'aménagement commercial des Hauts-de-Seine	7

**DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LÉGALITÉ**  
**Bureau de la réglementation générale et des élections**

**Avis DCL – BRGE – CDAC – 2024 – 43 relatif à la demande d'autorisation pour l'extension de surface de vente d'un magasin alimentaire Intermarché sis 23 – 25 rue des Peupliers à Bois-Colombes déposée par la société Sodalis 2 rendu le 24 janvier 2024 par la Commission départementale de l'aménagement commercial des Hauts-de-Seine**

**Vu** le code de commerce ;

**Vu** la loi n°2019-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

**Vu** la demande d'autorisation pour l'extension de surface de vente d'un magasin alimentaire Intermarché sis 23 – 25 rue des Peupliers à Bois-Colombes, réceptionnée le 24 novembre 2023, et enregistrée sous le numéro 2023.11.01 ;

**Vu** le récépissé en date du 27 novembre 2023 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n°2021-058 en date du 3 mars 2021 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commerciale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n°2021 – 323 en date du 9 décembre 2021 modifiant l'arrêté préfectoral DCL/BRGE/2021/058 du 3 mars 2021 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commerciale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2024 – 23 en date du 12 janvier 2024 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commerciale des Hauts-de-Seine amenée à statuer sur une demande d'autorisation d'extension de surface de vente d'un magasin alimentaire à Bois-Colombes ;

**Vu** l'avis favorable avec réserve rendu le 29 décembre 2023 par l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Sous la présidence de Mme Sophie Guiroy, sous-préfète, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

**Etaient présents, avec voie délibérative :**

- M. Ysabey, adjoint au maire, représentant le maire de Bois-Colombes ;
- M. Larghero, vice-président, représentant le président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
- M. Tayeb, adjoint au maire, représentant le maire de Nanterre ;
- M. Ducellier, suppléant de M. Beck, représentant l'association UFC Que Choisir ;
- Mme Thollot, représentant le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine.

**Etaient également présents, sans voix délibérative :**

- Mme Dieng, chargée d'études politiques économiques et commerciales, unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

- M. Le Marhadour, responsable adjoint du pôle études et connaissance territoriales de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France.

**Assisté de la représentante de l'État suivante :**

Mme Laffay, adjointe au chef du bureau de la réglementation générale et des élections de la préfecture des Hauts-de-Seine.

**Etaient absents :**

- M. Laurent, Maire de Sceaux ;

- M. Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris ;

- Mme Péresse, président de la région Île-de-France ;

- M. Schrepfer, représentant l'association Léo Lagrange défense des consommateurs à Levallois-Perret ;

- M. Delourme, représentant l'association Environnement 92.

**Considérant** que la CDAC des Hauts-de-Seine est compétente pour se prononcer sur la demande d'autorisation pour l'extension de surface de vente d'un magasin alimentaire Intermarché sis 23 – 25 rue des Peupliers à Bois-Colombes ;

**Considérant** que le quorum est atteint avec cinq personnes présentes ;

**Considérant** que le projet consiste en une extension de 438 m<sup>2</sup> de la surface de vente d'un ensemble commercial ;

**Considérant** que l'extension précitée sera réalisée via l'aménagement d'une partie du sous-sol actuellement inutilisée ;

**Considérant** que le projet permettra de développer l'offre existante notamment en ce qui concerne les produits frais ;

**Considérant** que le projet permettra d'améliorer les conditions d'accueil de la clientèle ;

**Considérant** que le projet n'entraînera ni l'artificialisation supplémentaire du sol ni étalement foncier ;

**Considérant** que le porteur de projet devra justifier du respect des règles relatives aux places de stationnement prévues par le PLU de la commune de Bois-Colombes ;

**Considérant** que l'opération envisagée ne devrait avoir aucune incidence significative sur l'environnement ;

Suite aux échanges de la commission ;

La commission procède au vote :

**Ont voté pour la réalisation du projet :**

- M. Ysabey ;
- M. Larghero ;
- M. Tayeb ;
- Mme Thollot.

**S'est abstenu :**

- M. Ducellier ;

**A voté contre :**

Néant

**La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine réunie le 24 janvier 2024 donne un avis favorable à la demande d'autorisation pour l'extension de surface de vente d'un magasin alimentaire Intermarché sis 23 – 25 rue des Peupliers à Bois-Colombes déposée par la société Sodalis 2.**

Nanterre, le 24 janvier 2024

Pour le préfet et par délégation

La secrétaire générale adjointe

Signé

Sophie Guiroy

**Avis DCL – BRGE – CDAC – 2024 – 44 relatif à la demande d'autorisation de création et d'extension de 729 m<sup>2</sup> d'un hypermarché Leclerc dans le cadre de la restructuration du boulevard Charles de Gaulle à Colombes, déposée par la SCI Covadis, rendu le 24 janvier 2024 par la Commission départementale de l'aménagement commercial des Hauts-de-Seine**

**Vu** le code de commerce ;

**Vu** la loi n°2019-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

**Vu** la demande d'autorisation pour la création d'un hypermarché Leclerc dans le cadre de la restructuration du boulevard Charles de Gaulles à Colombes, réceptionnée le 24 novembre 2023, et enregistrée sous le numéro 2023.11.03 ;

**Vu** le récépissé en date du 27 novembre 2023 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n°2021-058 en date du 3 mars 2021 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commerciale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n°2021-323 en date du 9 décembre 2021 modifiant l'arrêté préfectoral DCL/BRGE/2021/058 du 3 mars 2021 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commerciale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n°2024-24 en date du 12 janvier 2024 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commerciale des Hauts-de-Seine amenée à statuer sur une demande d'autorisation pour la création d'un hypermarché Leclerc dans le cadre de la restructuration du boulevard Charles de Gaulles à Colombes ;

**Vu** l'avis favorable rendu le 17 janvier 2024 par l'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports des Hauts-de-Seine ;

Sous la présidence de Mme Sophie Guiroy, sous-préfète, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

**Etaient présents, avec voie délibérative :**

- M. Ysabey, adjoint au maire, représentant le maire de Bois-Colombes ;
- M. Larghero, vice-président, représentant le président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
- M. Tayeb, adjoint au maire, représentant le maire de Nanterre ;
- M. Ducellier, suppléant de M. Beck, représentant l'association UFC Que Choisir ;
- Mme Thollot, représentant le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine.

**Etaient également présents, sans voix délibérative :**

- Mme Dieng, chargée d'études politiques économiques et commerciales, unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- M. Le Marhadour, responsable adjoint du pôle études et connaissance territoriales de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France.

**Assisté de la représentante de l'État suivante :**

Mme Laffay, adjointe au chef du bureau de la réglementation générale et des élections de la préfecture des Hauts-de-Seine.

**Considérant** que la CDAC des Hauts-de-Seine est compétente pour se prononcer sur la demande d'autorisation pour la création d'un hypermarché Leclerc dans le cadre de la restructuration du boulevard Charles de Gaulles à Colombes ;

**Considérant** que le quorum est atteint avec cinq personnes présentes ;

**Considérant** que le projet consiste en une extension de 729 m<sup>2</sup> de la surface de vente d'un ensemble commercial ;

**Considérant** que l'implantation du projet sur un site déjà urbanisé n'entraînera pas d'imperméabilisation supplémentaire des sols ;

**Considérant** que la future offre commerciale viendra compléter et diversifier l'offre existante ;

**Considérant** que le projet prévoit l'embauche de 92 salariés supplémentaires ;

**Considérant** que l'opération envisagée ne devrait avoir aucune incidence significative sur l'environnement ;

Suite aux échanges de la commission ;

La commission procède au vote :

**Ont voté pour la réalisation du projet :**

- M. Ysabey ;
- M. Larghero ;
- M. Tayeb ;
- Mme Thollot.
- M. Ducellier ;

**S'est abstenu :**

Néant

**A voté contre :**

Néant

**La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine réunie le 24 janvier 2024 donne un avis favorable à la demande d'autorisation de création et d'extension de 729 m<sup>2</sup> d'un hypermarché Leclerc dans le cadre de la restructuration du boulevard Charles de Gaulle à Colombes, déposée par la SCI Covadis.**

Nanterre, le 24 janvier 2024

Pour le préfet et par délégation

La secrétaire générale adjointe

Signé

Sophie Guiroy

**Avis DCL – BRGE – CDAC – 2024 – 45 relatif à la demande d'autorisation de création et d'extension de 14m<sup>2</sup> d'un supermarché temporaire dans le cadre de la restructuration du boulevard Charles de Gaulle à Colombes, déposée par la SCI Covadis, rendu le 24 janvier 2024 par la Commission départementale de l'aménagement commercial des Hauts-de-Seine**

**Vu** le code de commerce ;

**Vu** la loi n°2019-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

**Vu** la demande d'autorisation pour la création d'un hypermarché Leclerc dans le cadre de la restructuration du boulevard Charles de Gaulles à Colombes, réceptionnée le 24 novembre 2023, et enregistrée sous le numéro 2023.11.03 ;

**Vu** le récépissé en date du 27 novembre 2023 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n°2021-058 en date du 3 mars 2021 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commerciale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n°2021-323 en date du 9 décembre 2021 modifiant l'arrêté préfectoral DCL/BRGE/2021/058 du 3 mars 2021 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commerciale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2024-24 en date du 12 janvier 2024 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commerciale des Hauts-de-Seine amenée à statuer sur une demande d'autorisation pour la création d'un hypermarché Leclerc dans le cadre de la restructuration du boulevard Charles de Gaulles à Colombes ;

**Vu** l'avis favorable rendu le 21 décembre 2024 par l'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports des Hauts-de-Seine ;

Sous la présidence de Mme Sophie Guiroy, sous-préfète, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

**Etaient présents, avec voie délibérative :**

- M. Ysabey, adjoint au maire, représentant le maire de Bois-Colombes ;
- M. Larghero, vice-président, représentant le président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
- M. Tayeb, adjoint au maire, représentant le maire de Nanterre ;
- M. Ducellier, suppléant de M. Beck, représentant l'association UFC Que Choisir ;
- Mme Thollot, représentant le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine.

**Etaient également présents, sans voix délibérative :**

- Mme Dieng, chargée d'études politiques économiques et commerciales, unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- M. Le Marhadour, responsable adjoint du pôle études et connaissance territoriales de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France.

**Assisté de la représentante de l'État suivante :**

Mme Laffay, adjointe au chef du bureau de la réglementation générale et des élections de la préfecture des Hauts-de-Seine.

**Etaient absents :**

- M. Laurent, Maire de Sceaux ;

- M. Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris ;
- Mme Péresse, président de la région Île-de-France ;
- M. Schrepfer, représentant l'association Léo Lagrange défense des consommateurs à Levallois-Perret ;
- M. Delourme, représentant l'association Environnement 92.

**Considérant** que la CDAC des Hauts-de-Seine est compétente pour se prononcer sur la demande d'autorisation pour la création d'un supermarché temporaire dans le cadre de la restructuration du boulevard Charles de Gaulles à Colombes ;

**Considérant** que le quorum est atteint avec cinq personnes présentes ;

**Considérant** que le projet consiste en une extension de 14 m<sup>2</sup> de la surface de vente du supermarché temporaire existant ;

**Considérant** que l'opération envisagée ne devrait avoir aucune incidence significative sur l'environnement ;

Suite aux échanges de la commission ;

La commission procède au vote :

**Ont voté pour la réalisation du projet :**

- M. Ysabey ;
- M. Larghero ;
- M. Tayeb ;
- Mme Thollot.
- M. Ducellier ;

**S'est abstenu :**

Néant

**A voté contre :**

Néant

**La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine réunie le 24 janvier 2024 donne un avis favorable à la demande d'autorisation pour la création et l'extension de 14m<sup>2</sup> d'un supermarché temporaire dans le cadre de la restructuration du boulevard Charles de Gaulle à Colombes, déposée par la SCI Covadis.**

Nanterre, le 24 janvier 2024

Pour le préfet et par délégation  
La secrétaire générale adjointe  
Signé  
Sophie Guiroy

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Secrétariat général  
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>